

disait aux habitants: Nous allons réparer le quai; nous ne savons pas combien cela coûtera tant que nous ne l'aurons pas démoli; mais nous le démolirons en tout cas; apportez des broussailles et de la pierre; plantez des pilotis et ainsi de suite; nous allons faire exécuter les travaux en régie. Ce système peut-il valoir mieux que celui que j'ai prôné et qui consiste à demander des soumissions pour ces travaux? Qui oserait le prétendre? Mon honorable ami ne saurait se tirer d'affaire en se contentant de dire qu'il a découvert des indices d'ignorance de ma part au sujet de ce genre de travaux. Je n'ai pas à m'en rapporter à lui. Je suis prêt à me charger de la responsabilité qui m'incombe à cet égard. Je persiste à protester contre cet abandon de la coutume depuis si longtemps suivie dans ce pays.

M. LEADER: Je ne prétends pas m'y connaître en construction ou en réparations de quais, et si je prends la parole ce n'est pas pour contredire particulièrement l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens). Cependant, il me semble que l'exécution des travaux en régie est préférable dans certains cas. C'est ce que m'a enseigné la faible expérience qu'il m'a été donné d'acquérir à l'occasion de certains travaux municipaux de moindre importance. L'ancienneté de la tradition en vertu de laquelle le Parlement doit demander des soumissions par rapport à tout ouvrage de plus de \$5,000 ne me semble pas constituer une raison suffisante pour que nous persistions à suivre cette tradition s'il ne convient pas qu'elle préside à la dépense des deniers publics. Je pourrais citer, à ce propos, ce qui est arrivé dans mon propre comté lorsqu'il s'est agi de réparer les digues de la rivière Assiniboine. D'après une estimation de la part du ministère les travaux devaient coûter quarante cents par verge; le Gouvernement les ayant fait exécuter en régie, ils furent bien faits et revinrent à au moins la moitié du coût estimatif. Je profite de cette occasion pour faire voir que, dans certaines circonstances il vaut mieux faire exécuter des travaux de ce genre en régie.

(Le crédit est adopté).

South Rustico (Yster Bed Bridge).—Reconstruction du quai, \$2,500.

L'honorable M. MURDOCK: Je propose que ce crédit soit retranché.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je remercie l'honorable ministre du Travail de son appui. Il me fait plaisir de constater qu'il est enfin imposé des restrictions à l'honorable ministre du Travail.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. GRAHAM: Quelqu'un s'oppose-t-il à cette motion?

(La motion est adoptée).

Port Tignish.—Réparations au brise-lames, \$7,400.

M. DOUCET: Comment se fait-il qu'il y ait eu, l'année dernière, un crédit de \$2,700 pour réparations et qu'il y en ait un de \$7,400, cette année, pour les mêmes fins?

L'hon. M. STEVENS: Est-ce là ce qu'il en coûte de plus pour avoir fait exécuter es travaux en régie?

L'hon. J. H. KING: Il a été dépensé, l'année dernière, environ \$2,000 pour réparations urgentes, et il est requis, cette année, une autre somme pour réparations au brise-lames du nord consistant à renouveler le pontage, des longrines et le revêtement, ainsi qu'à consolider au moyen de pilotis, le côté qui donne sur le chenal. Il va falloir aussi reconstruire la partie supérieure du brise-lames du sud une longueur de 100 pieds. Le dommage qu'il s'agit de réparer, cette année, a été causé par la tempête du mois d'octobre dernier.

M. LEWIS: Ces travaux seront-ils faits à l'entreprise?

L'hon. J. H. KING: Non, en régie. Je viens de signaler au comité qu'il va être consacré plus des deux tiers de ce crédit à l'achat de matériaux sur soumissions. La suggestion comportant que le ministère est à adopter de nouvelles méthodes est erronée, c'est du moins ce que me disent mes fonctionnaires. La pratique suivie aujourd'hui est celle que le ministère suit depuis des années. L'achat de bois sous une forme ou sous une autre va représenter une grande partie des dépenses et il va être demandé des soumissions pour la fourniture de cette marchandise.

Le très hon. M. MEIGHEN: Comment vous y prenez-vous pour demander des soumissions? Qui procure les noms? Est-ce le secrétaire de l'association libérale?

L'hon. J. H. KING: Non, je ne le crois pas. Les plans et devis sont envoyés par l'ingénieur à Ottawa et le proposé aux achats demande des soumissions aux marchands de cette localité.

Le très hon. M. MEIGHEN: D'après une liste?

L'hon. J. H. KING: On peut faire annoncer ou les noms peuvent être pris dans une liste, selon l'importance des travaux exécutés.

M. SHAW: Qui est le préposé aux achats dont parle l'honorable ministre?